

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
POLYNÉSIE FRANÇAISE
REPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTÉ – EGALITÉ - FRATERNITÉ
DES ILES SOUS-LE-VENT

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 54/23 du 25 Juillet 2023

*Abrogeant la délibération municipale n° 37/23 du 05 juin 2023
relative au marché de « fourniture de matériaux de construction destinés à l'extension du CIS »*

Convocation N° 197/23 du 19 Juillet 2023	L'an deux mille vingt et trois, le 25 du mois de Juillet, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.			
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 19 Juillet 2023	1. M. MOUTAME Thomas	X		
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X		
Date d'affichage de la délibération	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X		
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X		
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald	X		
	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva	X		
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X		
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X		
	9. M. SMITH James, Maui		X	Mme TEIKITUTOUA Jeannime 7 ^{ème} adjoint au Maire
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme TAEA Jeannette	10. Mme. HAOTAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia		X	Mme TAEA Jeannette 1 ^{ère} adjoint au Maire
	11. M. TERIIIPAIA Stergios		X	Mme RUA Liliane 3 ^{ème} adjoint au Maire
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X		
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X		
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Françoise	X		
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	

Délibération municipale n° 54/23 du 25 Juillet 2023

*Abrogeant la délibération n° 37/23 du 05 juin 2023 relative au marché de
« Fourniture de matériaux de construction destinés à l'extension du CIS »*

	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse		X	M. TEFAAITE Daniela 8 ^{ème} adjoint au Maire
Sens du vote :	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
<input checked="" type="checkbox"/> Unanimité	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
Adoption 25	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
Rejet 0	24. M. RUAMUTU Iapheta	X		
Majorité	25. M. TEFAAITE Etienne		X	Mme TAUATITI Odette Conseillère municipale
Nombre voix « Pour »	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
Nombre voix « Contre »	27. M. BUTSCHER Roland	X		
Nombre voix « Abstention »				

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française,
- Vu** la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n°2007-1720 du 07 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquièmes parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs regroupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** Arrêté n° HC/3245/DIE/FIP du 06 mai 2021 portant attribution d'une dotation du « Fonds intercommunal de péréquation » (FIP) de 8 584 384 F.Cfp soit 71 937 € à la commune de Taputapuatea pour le financement de l'opération « Rénovation et extension du CIS dont construction d'une tour de manoeuvre R+2 » ;
- Vu** Arrêté n°369 CM du 18 mars 2021 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Taputapuatea pour le réaménagement des sanitaires-vestiaires et rénovation-extension du centre d'incendie et de secours de la commune de Taputapuatea ;
- Vu** La délibération municipale n° 37/23 du 05 juin 2023 relative à la fourniture de matériaux de construction destinée au CIS ;
- Vu** Le procès-verbal de la première commission d'appel d'offres du marché de fourniture de matériaux de construction destinés au CIS du 20 avril 2023 ;
- Vu** Le procès-verbal de la seconde commission d'appel d'offres du marché de fourniture de matériaux de construction destinés au CIS du 17 mai 2023 ;

Délibération municipale n° 54/23 du 25 Juillet 2023

Abrogeant la délibération n° 37/23 du 05 juin 2023 relative au marché de
« Fourniture de matériaux de construction destinés à l'extension du CIS »

Ouï l'exposé du Maire.

Considérant, la nécessité de rendre infructueux le marché d'appel d'offres relatif à la fourniture de matériaux de construction destinés à l'extension du CIS car l'opération ne peut être poursuivie en l'état.

Considérant; la nécessité d'annuler cette opération afin de constituer une nouvelle demande de financement en réévaluant les coûts de l'opération.

Après en avoir délibéré dans sa séance,

ADOPTE

Article 1^{er} : La délibération municipale n° 37/23 du 05 juin 2023 relative à la fourniture de matériaux de construction destiné à l'extension du CIS est abrogée.

Article 2 : Conformément aux articles 421-1 ; 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut-être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 25 juillet 2023
Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire de la Commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous la responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

Le ... 27 JUIL 2023 ...
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le ... 27 JUIL 2023 ...



Le Maire

Délibération municipale n° 54/23 du 25 Juillet 2023

Abrogeant la délibération n° 37/23 du 05 juin 2023 relative au marché de
« Fourniture de matériaux de construction destinés à l'extension du CIS »